



PREFECTURE DE CORSE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT

Ajaccio, le 7 février 2000

*Service de la Nature, de l'Aménagement
et du Paysage*

Le Directeur Régional de l'Environnement

à

N/Réf : DIREN n° 157 - BR/PMT (natufor)

Affaire suivie par : M. B. RECORBET

V/Réf :

☎ : 04.95.51.79.80

(cf. liste des destinataires)
(membres du comité de pilotage)

Objet : Document d'objectif Natura 2000 du site de la forêt domaniale de l'Ospédale ;
Compte-rendu du comité de pilotage.

Veillez trouver ci-joint le compte-rendu du comité de pilotage qui s'est tenu le
vendredi 15 octobre 1999 à la Sous-Préfecture de Sartène.

Vous en souhaitant bonne réception.



Patrice VERMEULEN

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

SOUS PREFECTURE DE SARTENE

1^{ère} réunion du comité de pilotage
Document d'objectif (DOCOB) NATURA 2000
De la forêt domaniale de l'Ospédale (partie)
15 Octobre 1999
Relevé de décisions

Etaient présents :

Sous la présidence de M. ANDRE, Sous-Préfet de SARTENE

1) Membres du comité de pilotage :

ALBERTINI Jean Marie	ODARC
ALESSANDRI Michel	1 ^{er} adjoint au maire de Porto-Vecchio
ARRIGHI François	PNRC - Chef du projet site natura 2000
BENEDETTI Pierre	O.N.C. - B.M.I. Corse
BIANCARELLI Jean	Chef de battue chasseurs de l'Ospédale
CERIA Alain	Service régional de la forêt et du bois (DRAF)
CESARI Pierre	Chef du service Environnement, Conseil Général 2A
CODANI Claude	FDCCS (Vice-Président fédération de chasse 2A)
CRISTIANI Marie Luce	OEC
LANDRON Dominique	OEHC
MARSOL Laurent	Service environnement forêts/DDAF 2A
PETIGNY Patrice	Délégation régionale au tourisme (chargé de mission)
SOULERES Olivier	Directeur de l'ONF- Corse- Gestionnaire du site et opérateur local du DOCOB
TAFANI Roland	Président de l'association Coordination extrême sud
VERMEULEN Patrice	Représentant M. VALLI, excusé Directeur de la DIREN Corse

2) Autres personnes présentes

BETTI Michèle	Conseil Général 2A
CIABRINI Christian	Service Urbanisme, mairie de Porto-Vecchio
MATTOSSI Nicolas	ONF
PAPI Ernest	Fédération des chasseurs
RECORBET Bernard	DIREN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

3) Excusés

M. VALLI Président association "U Pinu Tortu"

Cette première réunion s'est déroulée en présence des 21 personnes **ci dessus mentionnées**. Au préalable, une carte du zonage **retenu** à ce jour avait été **transmise** aux participants avec leur convocation.

M. le Sous-Préfet, ouvre la réunion en remerciant les participants. Il rappelle l'historique de l'instruction de NATURA 2000 en Corse. Il insiste sur le fait que celle-ci s'inscrit dans une démarche contractuelle, site par site. **Le Comité de Pilotage constitue une étape importante permettant une large concentration ouverte à l'ensemble des acteurs concernés.**

Il propose que pour cette première réunion, la réflexion porte sur le périmètre et sur la méthode de travail.

Un premier tour de table **permet** à chaque membre du comité de pilotage de se présenter et de faire part de ses remarques.

M. VERMEULEN insiste sur le fait que l'on doit aboutir à un consensus au sein du comité, le Document d'Objectif ayant vocation à être signé par tous les membres du comité.

1 - Définition du périmètre du site de l'Ospédale

La DIREN indique que le périmètre **qui a fait l'objet** de l'inventaire, **couvrait** 9000 ha. A l'issue des consultations (communes et ONF) , le périmètre **proposé** à la commission européenne couvre 570 ha surface proposés par l'ONF en Forêt Domaniale. Le présent Document d'Objectif porte sur cette zone. Cependant cette proposition peut être évolutive.

M. TAFANI souhaite des extensions du zonage près du hameau de l'Ospédale et de Piscia di Gallu.

M. ALESSANDRI fait aussi des remarques sur le périmètre et les conséquences sur les activités et s'étonne que le barrage ne soit pas inclus.

La DIREN explique que le barrage n'est pas inclus en raison de l'absence d'espèces liées à la Directive Habitats dans ce milieu. Les zones retenues l'ont été pour les habitats de l'annexe I (Pinèdes à Pin Laricio et Pinèdes à pins mésogéens endémiques, Pin maritime, ainsi que plusieurs espèces animales mentionnées à l'annexe II de la Directive (Discoglosses Corse et Sarde, Phyllodactyle, Papillon porte queue de Corse, Grand Capricorne, Chauve-souris barbastelle).

Dans le cadre de la présentation de l'état des richesses naturelles du site, l'ONF présentera les connaissances sur ces habitats et espèces lors de la prochaine réunions du comité.

M. ANDRE **charge** l'ONF, opérateur du site **d'examiner les demandes** d'extension du site en **liaison** avec les membres du comité. Cette question **sera notamment envisagée en prenant en compte** les habitats et espèces lors de la prochaine réunion du comité.

M. ANDRE charge l'ONF, opérateur du site d'examiner les demandes d'extension du site en liaison avec les membres du comité. Cette question sera notamment envisagée en prenant en compte les habitats et espèces présentes (études complémentaires à mener si nécessaire). **L'ONF formulera des propositions sur ce point lors du prochain comité de pilotage.**

Les projets de lutte contre l'incendie doivent être pris en compte ainsi que les problèmes de stationnement qui nécessitent la création d'un parking (fréquentation touristique importante **dans la zone qui donne accès aux chutes de Piscia di Gallu**).

2 - Méthode de travail

M. ANDRE souhaite que tout soit mis en œuvre pour trouver un équilibre entre les activités, entre autres chasse et tourisme. **La protection du site suppose, en premier lieu, sa préservation face au risque incendie. Mais la procédure Natura 2000 n'est pas compétente en la matière. Une concertation avec les organismes compétents pour définir les DFCI est donc indispensable.**

En conclusion de cette première réunion le comité de pilotage accepte le principe de réflexion sur le périmètre et la mise en place de trois groupes de travail :

1/ Le groupe de travail sur l'extension éventuelle du site (composé de la fédération départementale des chasseurs, des communes de Porto-Vecchio et de San Gavino di Carbini de l'association U Pinu Tortu, de l'ONF et de la DIREN).

2/groupe de travail tourisme/aménagement du site composé de la commune de Porto-Vecchio, le Conseil Général, l'ONF, le PNR, M. BIANCARELLI et la DRT, l'OEC, l'ODARC et le DIREN.

3/ groupe de travail lutte contre l'incendie du site composé de la commune de Porto-Vecchio, le Conseil Général (qui se charge de contacter les services incendies), l'ONF, l'ODARC, l'OEHC, la DDAF et l'OEC.

Dans les trois cas, l'animation des réunions sera assurée par l'ONF, opérateur local du DOCOB.

Concernant l'échéancier d'élaboration du DOCOB il est fixé pour fin 2000 en prévoyant 3 réunions du comité de pilotage (Début 2000, été, automne 2000).

LE SOUS-PREFET,



Olivier ANDRE

**Liste des membres du Comité de pilotage Document d'Objectif
du site SPN N° 583 forêt Domaniale**

de l'Ospédale présidé par M. le Sous-Préfet de Sartène

Opérateur local : ONF, Direction régionale, résidence la Piétrina, avenue de la Grande armée, 20000
AJACCIO

M. Camille de Rocca-Serra Maire de Porto-Vecchio 20137 PORTO-VECCHIO	M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Corse du Sud BP 319 20178 AJACCIO CEDEX
M. le Directeur de l'Office de l'Environnement de la Corse 26, cours Paoli 20250 CORTE	M. le Président de la Fédération des chasseurs de Corse du Sud Avenue du Mont Thabor 20090 AJACCIO
M. le Directeur de l'Office d'Equipeement Hydraulique de la Corse Avenue Paul Giacobbi 20600 BASTIA	M. le Président de la Fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse 19, avenue Noël Franchini 20000 AJACCIO
M. le Directeur de l'ODARC Avenue Paul Giacobbi 20600 BASTIA	M. BIANCARELLI, responsable de battues à Agnarone société de chasse de Porto-Vecchio 20137 PORTO-VECCHIO
M. le Directeur du PNRC BP 417 2, rue major Lambroschini 20184 AJACCIO	M. le Président du Club Alpin Français Antenne bastiaise M; OLLANDINI 6, rue César Campinchini 20200 BASTIA
M. le Directeur régional del'Agriculture et de la Forêt SERFOB 8, cours Napoléon 20000 AJACCIO	Association des Amis du PNRC BP 417 20184 AJACCIO
M. BENEDETTI BMI de Corse Office National de la Chasse 20218 MOLTIFAO	. Direction départementale del'Agriculture et de la Forêt BP 309 20000 AJACCIO
M. TAFANI Association de protection de l'Environnement de l'extrême sud Ospédale 20137 PORTO-VECCHIO	M. VALLI Association U Pinu Tortu 191, Marina di Fiori 20137 PORTO-VECCHIO
M. le Président du Conseil Général de la Corse du Sud Hotel du département Palais Lantivy BP 414 20183 AJACCIO Cédex	M. POMI, Président du Syndicat des Exploitants forestiers immeuble le sylvestre bat. B , San Bastiano 20190 Santa Maria Sicche
M. le délégué Régional au tourisme 6, rue Maréchal Ornano BP 162 Ajaccio cédex	M. le Directeur Régional de l'Environnement 19 cours Napoléon BP 334 20180 AJACCIO cédex